

Question 233.

Trouver la loi de formation des nombres à la fois triangulaires et carrés. (PHILIPPE BRETON.)

I. L'équation du problème :

$$x^2 = \frac{1}{2} y(y + 1),$$

se transforme, immédiatement, en

$$(2y + 1)^2 - 2(2x)^2 = 1 \dots \dots \dots (1)$$

Si l'on développe $\sqrt{2}$ en fraction continue, on trouve les réduites :

$$\frac{1}{1}, \frac{3}{2}, \frac{7}{5}, \frac{17}{12}, \frac{41}{29}, \frac{99}{70}, \frac{239}{169}, \frac{577}{408}, \dots$$

Par conséquent :

$$\begin{aligned} 2x &= 2, \quad 12, \quad 70, \quad 408, \dots, \\ 2y + 1 &= 3, \quad 17, \quad 99, \quad 577, \dots; \end{aligned}$$

ou

$$\begin{aligned} x &= 1, \quad 6, \quad 35, \quad 204, \dots \\ y &= 1, \quad 8, \quad 49, \quad 288, \dots \end{aligned}$$

II. Les valeurs générales de x et de y sont données par les formules connues :

$$x = \frac{1}{4\sqrt{2}} [(1 + \sqrt{2})^{2n} - (1 - \sqrt{2})^{2n}],$$

$$2y + 1 = \frac{1}{2} [(1 + \sqrt{2})^{2n} + (1 - \sqrt{2})^{2n}];$$

ou par celles-ci, qui s'en déduisent :

$$x = n + C_{2n,3} + 2C_{2n,5} + 2^2C_{2n,7} + \dots, \dots \dots (2)$$

$$y = C_{2n,2} + 2C_{2n,4} + 2^2C_{2n,6} + \dots \dots \dots (3)$$

D'ailleurs,

$$x^2 = \frac{1}{32} [(1 + \sqrt{2})^{4n} + (1 - \sqrt{2})^{4n} - 2];$$

c'est-à-dire :

$$x^2 = \frac{1}{8} [C_{4n,2} + 2C_{4n,4} + 2^2C_{4n,6} + \dots] \dots \dots (4)$$

Ainsi, les nombres demandés sont donnés par la formule

$$N = \frac{1}{8} [C_{4n,2} + 2C_{4n,4} + 2^2C_{4n,6} + \dots]: \dots \dots (7)$$

ils sont *entiers, carrés et triangulaires* (*).

III. D'après la valeur de $2y + 1$, on a

$$y = \frac{1}{4} [(\sqrt{2} + 1)^n - (\sqrt{2} - 1)^n]^2.$$

Si n est *pair*, cette formule peut être écrite ainsi :

$$y = 2[C_{n,1} + 2C_{n,3} + 2^2C_{n,5} + \dots]^2; \dots \dots (8)$$

et, si n est *impair* :

$$y = [1 + 2C_{n,2} + 2^2C_{n,4} + \dots]^2. \dots \dots (9)$$

(*) Voir *N. C. M.*, t. III, p. 194, et t. IV, p. 167.

Dans le second cas, y est un carré impair; et, dans le premier, y est le double d'un carré pair.

IV. A propos des fractions continues, voici quelques propriétés presque évidentes :

1° Les termes de deux réduites consécutives ne peuvent être tous impairs;

2° Si une réduite a ses termes impairs, chacune des deux réduites voisines a un terme pair (Corollaire de 1°);

3° Lorsque deux réduites consécutives ont, chacune, un terme pair, la même propriété subsiste pour toutes les réduites suivantes. (E. C.).
